

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **INFOGRAPHIE – COMPOSITING STRUCTURE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

<p><b>CODE : 75 67 51 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,**

**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFOGRAPHIE – COMPOSITING STRUCTURE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique ;
- ◆ d'utiliser de manière appropriée les techniques infographiques ;
- ◆ d'intégrer des effets spéciaux de postproduction dans les scènes cinématiques 2D et 3D.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En se servant de techniques infographiques d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été définis, mélanger et intégrer plusieurs sources d'images fixes ou animées.*

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Infographie-Compositing », code :  
75 67 50 U31 D1 dispensée dans l'enseignement supérieur et de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Compositing-intégration des effets spéciaux : laboratoire	CT	S	64
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en se servant de techniques infographiques d'animation et en se servant de manière adéquate du matériel de postproduction généralement utilisé, à partir d'un sujet donné et les critères de qualité professionnelle ayant été définis :*

- ◆ de retoucher un mélange d'images fixes ou animées ;
- ◆ de réaliser des effets spéciaux tels que les notions de flou, de vitesse, d'éclairage spéciaux, d'ambiances particulières, etc. ;
- ◆ d'intégrer des effets de postproduction judicieux tel que le keying, les masques, les effets de particules (vent, pluie, neige, etc.), les pack shot dans une séquence d'images ;
- ◆ de préparer, au niveau des formats (AVI, TGA, CIN, QUICK TIME), les fichiers informatiques afin qu'ils soient transférables sur un support professionnel tel que vidéo, Internet, etc.

### 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en se servant de techniques infographiques d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été définis :*

- ◆ de générer des effets spéciaux dans une séquence comportant plusieurs sources d'images ;
- ◆ de préparer une séquence complète présente sur un système informatique en vue de diffusion sur un support professionnel tel que notamment vidéo, Internet, etc.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité,
- ◆ les critères de qualité esthétiques,
- ◆ la maîtrise de la production,
- ◆ l'adéquation des méthodes techniques.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Compositing-intégration des effets spéciaux : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.